



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 27 juin 2014

**Le recteur
Chancelier de
l'université de
Bourgogne**

DR/CT
Téléphone
03.80.44.84.09
Télécopie
03.80.44.84.19
Courriel
cabrec3@ac-dijon.fr

**2 G rue du Général
Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex**

Monsieur le maire,

Après étude du dossier que vous avez présenté, comportant l'avis favorable des conseils d'école, et après examen de monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire, je vous informe que j'autorise la mise en place dans votre commune d'une expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires, selon les modalités décrites par le décret 2014-457 du 7 mai 2014.

Les horaires scolaires des écoles de votre commune seront donc confirmés par l'arrêté pris par monsieur l'inspecteur d'académie de Saône-et-Loire.

Il est par ailleurs prévu que les expérimentations accordées puissent être conduites pendant une durée de 3 ans maximum, soit jusqu'au 31 août 2017, et que, six mois avant cette date, je transmette au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, une évaluation de chacune d'elles. Ces dispositions s'appliqueront donc à votre commune.

Je tiens aussi à attirer votre attention sur le point suivant :

Cet accord est conditionné à votre engagement à mettre en place un projet éducatif de qualité. En effet, la libération d'une après-midi supplémentaire par semaine, avec comme corollaire des horaires scolaires allongés parfois jusqu'à 6 heures sur une ou plusieurs journées, ne peut avoir de sens qu'au regard de la mise en place d'un projet périscolaire ambitieux, justifiant cet aménagement.

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire et l'inspecteur de circonscription seront attentifs à la mise en œuvre de cette expérimentation, qui doit être conduite au bénéfice de la scolarité des élèves.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, en l'expression de ma considération la meilleure.

Denis ROLLAND

Monsieur le Maire de Saint Marcel.